

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS

Commune de Walheim



RISQUES MAJEURS

Apprenons les bons
réflexes !

LE MOT DU MAIRE	3
COMMUNE DE WALHEIM	4
LES RISQUES NATURELS	5
LE RISQUE SISMIQUE	5
LE RISQUE INONDATION	8
LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN	11
LE RISQUE TECHNOLOGIQUE	13
LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES	13
AUTRE RISQUE	16
LE RISQUE PHENOMENE CLIMATIQUE	16
EN SITUATION DE CRISE	17
ORGANISATION DES SECOURS	17
SYSTEME D'ALERTE DES POPULATIONS	19
ANNUAIRE TELEPHONIQUE	20

LE MOT DU MAIRE

Fidèles à nos engagements, mon équipe municipale et moi-même avons à cœur votre sécurité et votre bien être.

La protection des personnes et des biens a longtemps été considérée comme relevant de la compétence exclusive de l'Etat et des services de secours.

L'analyse des catastrophes observées dans le monde a confirmé qu'une information préventive de la population sur les précautions à prendre a permis de réduire sensiblement le nombre de victimes et l'importance des dégâts.

Comme de nombreuses communes françaises, Walheim pourrait être touchée par une catastrophe naturelle ou technologique. Inondations, coulées de boues, ruptures de digues, transports de matières dangereuses, etc. sont autant de scénarios catastrophes dont nous ne sommes ni maîtres, ni décideurs.

Si nous n'en sommes qu'acteurs, nous avons cependant la possibilité d'appréhender ces risques et de déterminer les attitudes à adopter.

C'est la raison pour laquelle, nous avons décidé d'adopter un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce document recense les risques majeurs encourus par notre commune à ce jour, tout en informant sur les mesures de prévention, de protection et d'alerte. Le présent DICRIM est consultable en mairie et sur le site : www.walheim.fr.

Parce que cela n'est pas suffisant, mon équipe municipale et moi-même élaborons un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation sur notre commune des secours en cas de tels événements.

Parce que cela n'arrive pas qu'aux autres, il nous a paru essentiel que vous soyez, dès à présent, conscients de ces mesures potentielles.

Parce qu'il vaut mieux prévenir que guérir, et que prévenir permet de mieux réagir, il nous importe à toutes et à tous de pouvoir acquérir les bons comportements et réflexes qui sauvent.

Chrysanthe CAMILO
Maire de WALHEIM
Vice Présidente du Conseil Régional d'Alsace

COMMUNE DE WALHEIM

Cadre législatif

- L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

- Le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n°2004- 554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information

Définition du risque majeur

Un risque majeur est une menace pour l'homme et son environnement direct, pour ses installations, une menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- Sa gravité (possibilités de pertes humaines, dommages importants aux biens et à l'environnement)
- Sa faible fréquence (au risque d'oublier de se préparer à l'éventualité)

On distingue ainsi :

- Les risques naturels : inondation, mouvement de terrain, séisme
- Les risques technologiques : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaire, biologique, rupture de barrage et transport de matières dangereuses.

Notre commune est soumise à trois risques naturels et un risque technologique :

- Risques naturels :
 - **Inondation**
 - **Séisme**
 - **Mouvement de terrain**
- Risque technologique :
 - **Transport de matières dangereuses**
- Autre risque :
 - **Phénomène climatique**

LES RISQUES NATURELS

LE RISQUE SISMIQUE

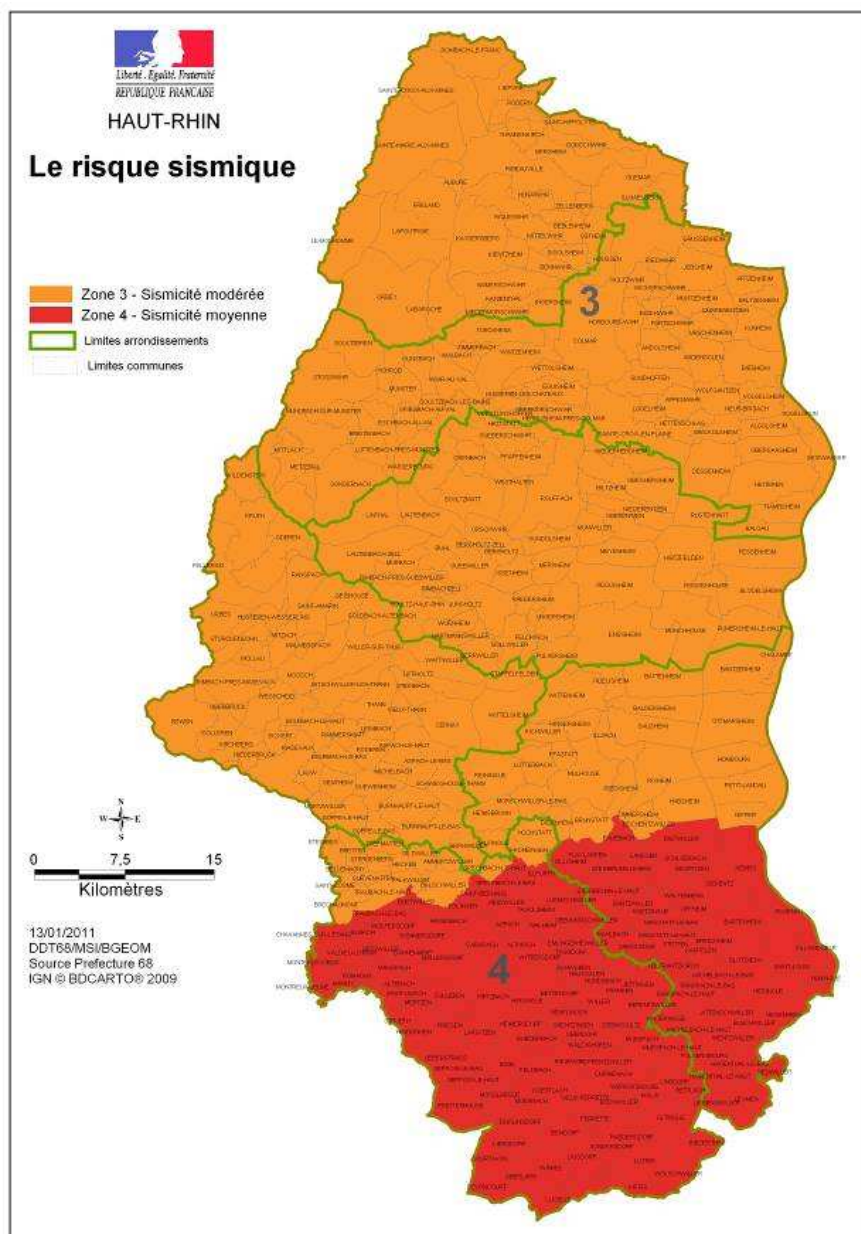
Caractéristiques générales

Un séisme provient de la fracture des roches en profondeur qui est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint. Il se traduit en surface par des vibrations du sol. C'est le risque naturel majeur le plus meurtrier et le plus dévastateur.

Le fossé rhénan est une zone de failles et la sismicité de cette zone est connue pour être relativement importante. On cite souvent le séisme de Bâle de 1356 qui a marqué l'histoire comme étant particulièrement dévastateur.

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

La commune de Walheim est située en zone 4 (sismicité moyenne), comme indiqué dans le DDRM.



La prévention

Le risque sismique n'étant pas prévisible, il n'existe pas de pré-alerte. Par contre, la sismicité est actuellement surveillée par un réseau national dont les données sont centralisées à l'Institut de Physique du Globe à Strasbourg.

C'est pourquoi, il est important que la préoccupation parasismique soit intégrée dans les premières phases de la conception d'un projet au même titre que l'étanchéité ou l'isolation.

Ainsi, la nature du sol, la qualité des matériaux, les formes et les structures, l'exécution des travaux, l'implantation des ouvrages à l'écart des grandes zones faillées ou des terrains peu stables doivent être pris en compte.

Les consignes de sécurité :

En situation normale, il est utile de repérer les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité dans son habitation, de fixer les appareils et les meubles lourds, de s'équiper d'une radio portable, d'une lampe de poche, d'une trousse de secours.

Que faire en cas de séisme ?

- **A l'intérieur** : se mettre à l'angle d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.
- **A l'extérieur** : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) à défaut s'abriter sous un porche.
- **En voiture** : s'arrêter si possible à distance des constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

Après la 1^{ère} secousse, se méfier des répliques :

- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifier l'eau, le gaz, l'électricité : en cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes, quitter le bâtiment et prévenir les autorités.
- Prendre contact avec vos voisins qui peuvent avoir besoin d'aide.

Consignes générales :

- Respecter les consignes données par les autorités.
- Ecouter la radio :
 - **France Bleu Alsace (102.6 MHZ)**
 - **Radio Dreyeckland (104.6 MHZ)**
 - **Flor FM (anciennement radio Florival) (98.6 MHZ)**
- Ne pas téléphoner : laisser les lignes libres pour les secours.
- Ne pas fumer (risque d'explosion).

Les choses à faire en cas de crise :



Abritez-vous sous un meuble solide.



Eloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...



Respectez les consignes des autorités.

Les choses à ne pas faire en cas de crise :



Ne fumez pas.



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.

Où s'informer

- Préfecture – Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (**SIDPC**)
<http://www.haut-rhin.pref.gouv.fr>
- Direction Départementale des Territoires (**DDT**)
<http://www.haut-rhin.equipement.gouv.fr>
- Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours (**SDIS**)
www.sapeurs-pompiers68.org
- Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement de l'Est, Bureau de Recherches Géologiques et Minières, Institut de Physique du Globe de Strasbourg.

LE RISQUE INONDATION

Caractéristiques générales

Une inondation est la submersion d'une zone, à des hauteurs variables. La commune de Walheim peut subir une inondation soit par débordement naturel de l'Ill qui traverse le village, soit suite à une rupture de digue, soit par une coulée d'eau chargée en sédiments (coulée de boue). L'inondation fait suite à un épisode de pluies importantes ou à une fonte de neige.

Les inondations se caractérisent par des débordements et/ou coulées d'eau boueuse, ainsi que par rupture de digue.

Historique des inondations (I) et des coulées de boue (MVT) sur la commune de Walheim :

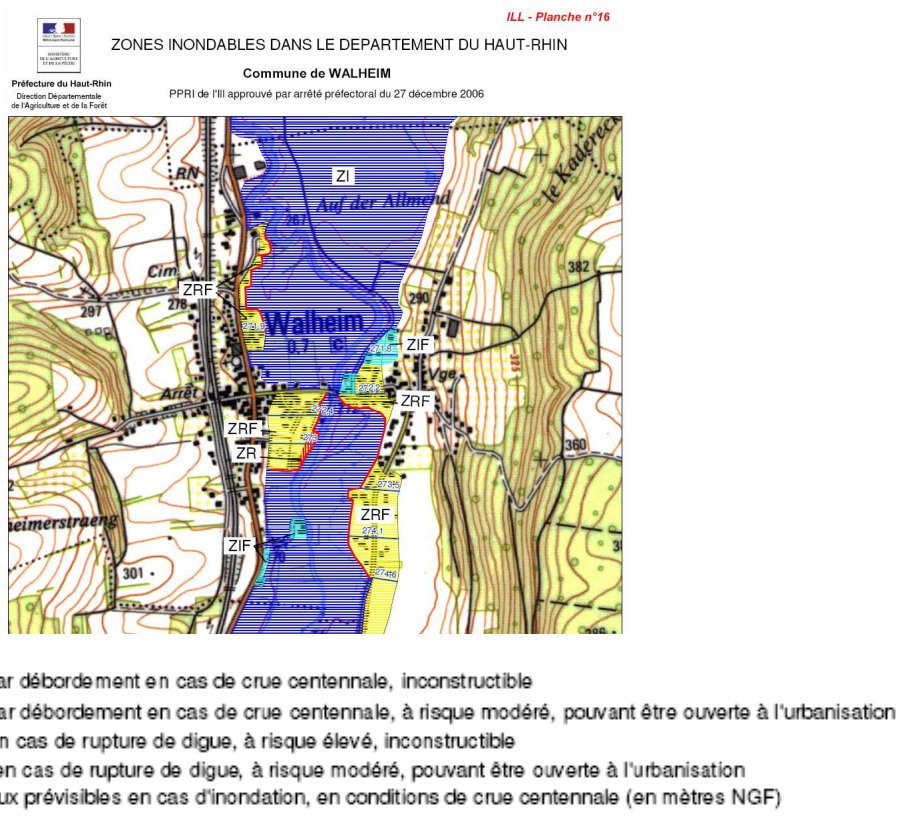
25-27/05/1983 (I)	29-31/05/1995 (I)
13-14/09/1985 (I)	21-22/02/1999 (I)
16/08/1989 (I)	25-29/12/1999 (I+MVT)
18-20/05/1994 (I)	30/05/2008 (I+MVT)

La prévention

L'entretien permanent de l'Ill permet d'assurer le libre écoulement des eaux, l'entretien des digues et des bassins de rétention sont également de mise pour minimiser les effets des différentes inondations. Ils sont à la charge des propriétaires riverains, du syndicat mixte de l'Ill ou de la commune.

La maîtrise de l'urbanisme.

Un arrêté préfectoral prescrit le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI). Il a été approuvé le 27/12/2006 et est consultable en mairie. Il est annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune depuis le 24/05/2007 et constitue une servitude d'utilité publique.



L'alerte

La préfecture dispose d'un outil permettant de lancer téléphoniquement l'alerte auprès des maires du département dans des délais très rapides (système GALA : Gestion d'Alerte Locale Automatisée). Ceux-ci sont tenus de prévenir la population avant que l'inondation ne soit effective.

Les consignes de sécurité :

Pendant la montée des eaux :

- S'informer par radio ou auprès de la mairie de la montée des eaux.
- Boucher toutes les ouvertures basses de la maison.
- Couper le gaz et l'électricité.
- Monter à l'étage avec les documents utiles, de l'eau et de la nourriture.
- Éviter de téléphoner, laisser les lignes libres pour les secours.
- Respecter les consignes données par les autorités.
- Éviter de circuler, ne pas chercher vos enfants, l'école s'en occupe.
- Ne jamais s'engager sur une aire inondée à pied ou en voiture, les obstacles ne sont pas visibles (plaque d'égout enlevée, lit de la rivière...).
- Se tenir prêt à évacuer la maison si nécessaire.

Après la crue :

- Aérer et nettoyer les pièces, désinfecter si nécessaire à l'eau de javel.
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.
- Chauffer dès que possible.



Les choses à faire en cas de crise :



**Ecoutez la radio.
Respectez les consignes des autorités.**



Fermez le gaz et l'électricité.



**Fermez portes, fenêtres, soupiraux,
aérations.**



Montez dans les étages.



Respectez les consignes des autorités.

Les choses à ne pas faire en cas de crise :



**Ne téléphonez pas, libérez les
lignes pour les secours.**

Où s'informer

- Préfecture – Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC)
<http://www.haut-rhin.pref.gouv.fr>
- Direction Départementale des Territoires (DDT)
<http://agriculture.gouv.fr>
- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels d'origines diverses, résultant de la déformation, de la rupture et du déplacement du sol. Leur apparition est conditionnée par les contextes géologiques, hydrogéologiques et topographiques, aggravés par les conditions météorologiques et l'action de l'homme.

Les mouvements de terrains comprennent : les chutes de blocs, les effondrements et affaissements de cavité souterraine, les glissements de terrains et les phénomènes de tassements différentiels appelés aussi retrait-gonflement, ces derniers ne représentent pas de danger direct pour l'homme mais endommagent les constructions.

Ces phénomènes d'ampleur variable ont des répercussions tant sur les biens que sur les personnes.

Sur le département du Haut-Rhin, plus de 200 événements ont été recensés lors de l'inventaire des mouvements de terrains réalisé par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) entre 2003 et 2005 (site internet : <http://www.mouvementsdeterrain.fr>).

Le risque mouvement de terrain dans la commune

Les affaissements et effondrements

Les affaissements se manifestent par la formation d'une cuvette correspondant au tassement des terrains sur une cavité souterraine. Si cette dernière est assez grande et proche de la surface, l'affaissement évolue vers un effondrement (fontis), avec l'apparition d'un vide en surface. Ce phénomène peut avoir de très lourdes conséquences sur la population, les bâtiments et sur les infrastructures.

S'agissant plus précisément des cavités souterraines, celles-ci peuvent être d'origine naturelle, soit par dissolution du gypse ou du calcaire, soit par érosion souterraine. Certaines sont d'origine humaine (mines, stockages souterrains, carrières et ouvrages militaires et civils) ou liées à son activité (fuites de réseaux d'eau ou d'assainissement).

Les cavités représentent un risque car elles induisent un risque d'effondrement/affaissement en surface, menaçant les biens et les personnes mais également de chute de personne. Toutes les cavités ne sont pas amenées à s'effondrer.

Un inventaire des cavités souterraines non minières du Haut-Rhin a été réalisé par le BRGM. Les résultats sont disponibles et diffusés sur le site internet : <http://www.cavites.fr>. Pour notre commune, 4 ouvrages militaires (souterrains) ont été recensés.

A noter que la remontée d'un vide peut être favorisée par les vibrations d'un séisme, la circulation des eaux souterraines (infiltration, fuite, pompage, remontée de nappe...) et l'augmentation des surcharges en surface (construction d'un bâtiment).

Les phénomènes de retrait-gonflement

Le phénomène de retrait-gonflement, bien qu'il soit sans danger pour la population, engendre des désordres qui peuvent avoir des conséquences financières importantes. Cet aléa, lent et progressif, est spécifique des terrains argileux. En période sèche, les roches argileuses se déshydratent et les terrains se tassent. Lorsqu'ils se réhydratent, les minéraux argileux contenus dans la roche gonflent et les terrains augmentent de volume. Ces variations de volume entraînent des tassements différentiels qui fissurent les bâtiments. Dans certains cas les fissurations sont telles que les bâtiments doivent être évacués et démolis. Ce phénomène est aggravé par le couvert végétal et l'imperméabilisation des zones urbanisées.

Le Haut-Rhin bénéficie d'une cartographie des zones où le phénomène est susceptible de se produire. La quasi-totalité du département est concernée avec un niveau d'aléa faible à moyen. Cette cartographie et les préconisations pour s'en protéger sont disponibles sur le site internet : <http://www.argiles.fr>.

Les consignes de sécurité :

➤ En cas d'effondrement du sol :

- avant :
s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- pendant (à l'intérieur) :
dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur
- pendant (à l'extérieur) :
s'éloigner de la zone dangereuse
évaluer les dégâts et les dangers
informer les autorités
- après :
s'éloigner de la zone dangereuse
évaluer les dégâts et les dangers
informer les autorités

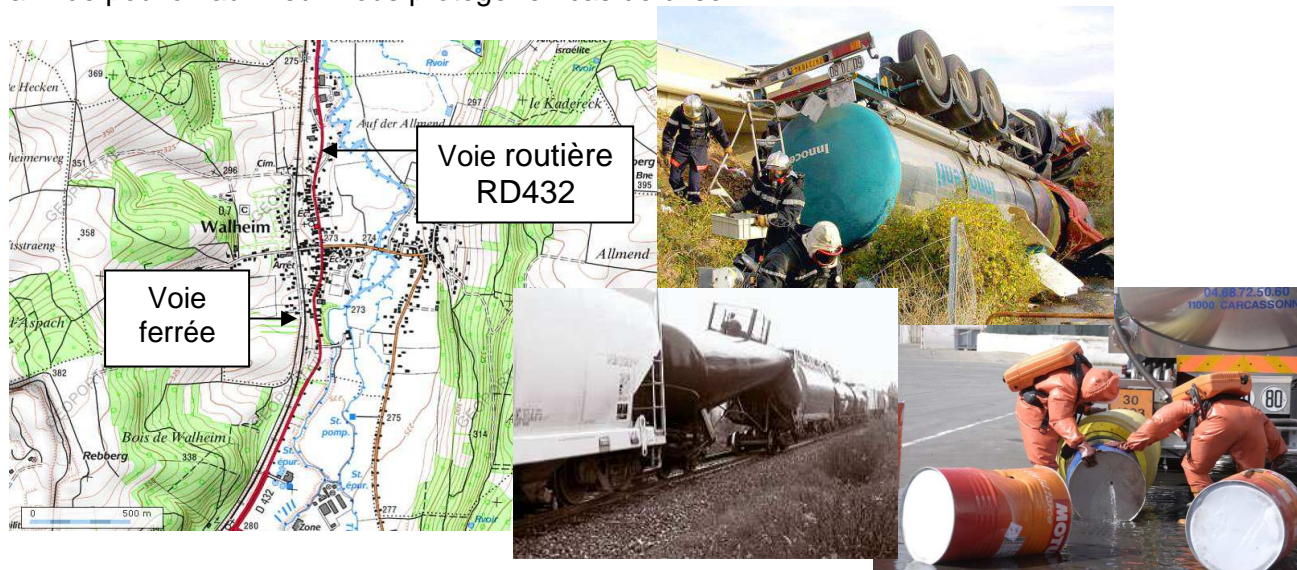
LE RISQUE TECHNOLOGIQUE

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Caractéristiques générales

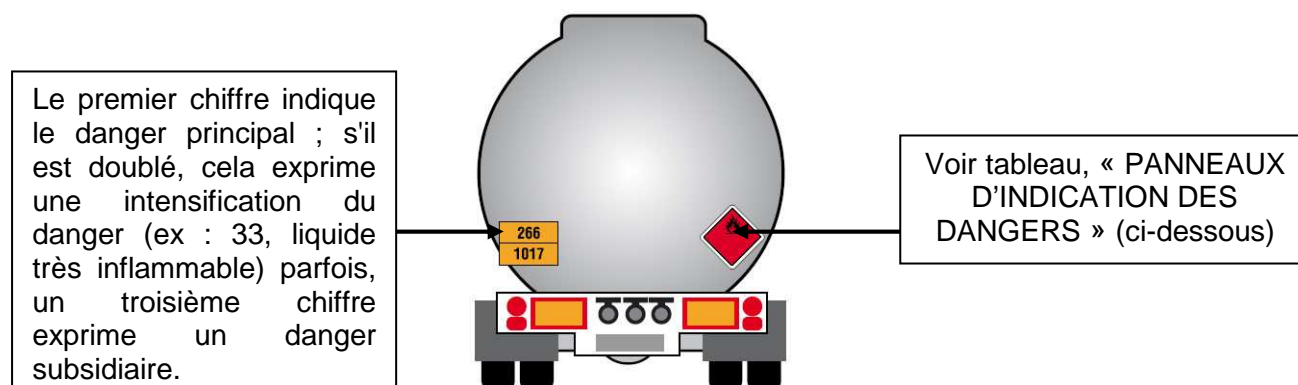
Dans notre commune, le transport de matières dangereuses s'effectue par voie routière sur la route départementale RD432 et la voie ferrée Mulhouse-Belfort. L'accident peut se produire n'importe où avec, selon la nature du produit transporté, des risques d'incendie, d'explosion, de déversement qui peuvent propager dans l'atmosphère des gaz ou vapeurs toxiques et polluer l'environnement.

La proximité de l'industrie chimique bâloise accroît le transport de matières dangereuses notre commune. Ainsi, nous devons prendre au sérieux ce risque et réaliser un maximum de prévention afin de pouvoir au mieux nous protéger en cas de crise.



La prévention

Les plaques apposées à l'arrière d'un camion ou d'un train informent du type de produit transporté et du type de danger. Connaître leurs significations constitue un acte de prévention.



Si la lettre X précède le code de danger, cela signifie que la matière réagit dangereusement avec l'eau.

Le numéro du bas est le numéro d'identification de la matière, il permet aux spécialistes qui interviennent (sapeurs-pompiers) de savoir de quel produit il s'agit.

PANNEAUX D'INDICATION DES DANGERS













			
Explosion	Feu (liquide et gaz)	Feu (solide)	Matière sujette à inflammation spontanée
			
Emanation de gaz inflammable au contact de l'eau	Matière comburante ou peroxyde organique	Matière toxique	Matière nocive
			
Matière corrosive	Gaz non inflammable et non toxique	Matière ou objets divers	Matière radioactive

TABLEAU CODE DE DANGER

n° du code de danger	danger
0	absence de danger secondaire
1	explosion
2	émanation de gaz
3	inflammabilité de liquide ou de gaz
4	inflammabilité de solide
5	matière comburante ou peroxyde organique
6	toxicité
7	radioactivité
8	corrosivité
9	danger de réaction violente ou spontanée résultant de la décomposition ou de la polymérisation

Les mesures prises

Des plans de secours sont élaborés par les services de l'Etat et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.

Le protocole TRANSAID permet, à l'échelon national, l'intervention rapide en tout point du territoire des meilleurs spécialistes du produit en cause. Les plans de secours font notamment intervenir des sapeurs-pompiers spécialisés.

Les consignes de sécurité :

- Si vous êtes témoin d'un accident :

- Donnez l'alerte :



18 Sapeurs-Pompiers

En précisant le lieu exact, la nature du transport, le nombre de victimes, le numéro du produit et le code danger, ainsi que la nature du sinistre.

- Si un nuage toxique vient vers vous :
 - Fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent

- Si vous entendez la sirène :

- mettez-vous à l'abri dans un bâtiment
- écoutez la radio qui diffusera des messages d'information et des consignes supplémentaires
- regardez France 3 Alsace

Il ne faut pas :

- fumer
- téléphoner
- aller chercher ses enfants à l'école

IMPORTANT : il ne faut sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation donné par le Préfet.

Les choses à faire en cas de crise :



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



**Ecoutez la radio.
Respectez les consignes des autorités.**

Les choses à ne pas faire en cas de crise :



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.



Ne fumez pas.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

IMPORTANT : il ne faut sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation donné par le Maire ou le Préfet.

Où s'informer

- Préfecture – Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC)
<http://www.haut-rhin.pref.gouv.fr>
- Gendarmerie, Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
<http://www.drire.gouv.fr/alsace/>
- SNCF

AUTRE RISQUE

LE RISQUE PHENOMENE CLIMATIQUE

L'Alsace et nos collines du pré jura sont connues pour le climat rigoureux qui peut y régner les mois d'hiver et de printemps tardif. Les précipitations exceptionnelles de mars 2006 nous l'ont rappelé.

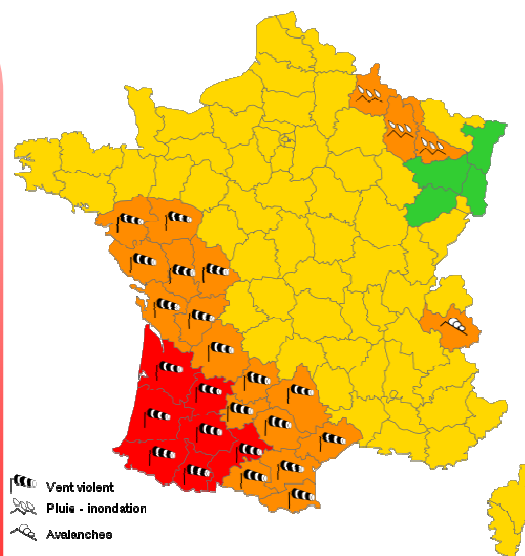
En effet, nous pouvons être victimes de vents violents (décembre 1999), de canicules (2003), d'orages, neige et autres verglas.

En cas de danger, Météo France établit journalièrement une carte de vigilance. Celle-ci est consultable en permanence, par tous, sur le site de Météo France à l'adresse suivante : www.meteo.fr ou sur www.vigimeteo.com .

Situation "rouge"

Prévision de phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle. Une vigilance absolue s'impose.

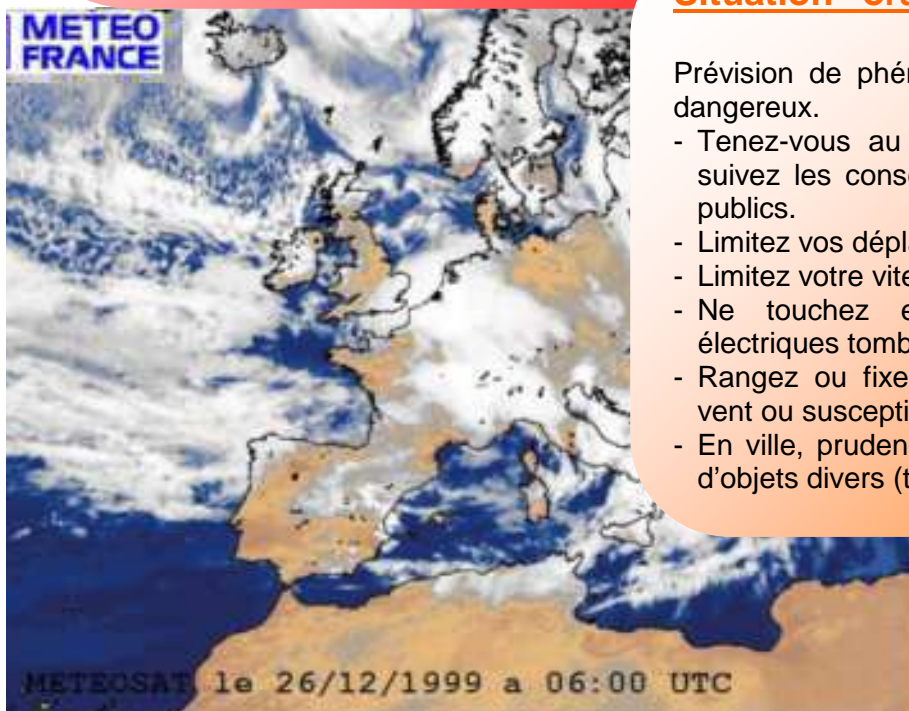
- Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.
- Restez chez vous dans la mesure du possible.
- En cas d'obligation de déplacement, soyez prudent et vigilant, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses.
- N'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr. Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.



Situation "orange"

Prévision de phénomènes météorologiques dangereux.

- Tenez-vous au courant de l'évolution et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
- Limitez vos déplacements.
- Limitez votre vitesse sur la route.
- Ne touchez en aucun cas les fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles au vent ou susceptibles d'être endommagés.
- En ville, prudence par rapport aux chutes d'objets divers (tuiles...).



EN SITUATION DE CRISE

ORGANISATION DES SECOURS

Au niveau communal

Les secours sont organisés par la cellule de crise municipale, dirigée par le maire et constituée de ce dernier et de ses adjoints. Sa mission est d'informer la préfecture en temps réel de la situation au plan local, de mettre en œuvre les moyens de secours, de requérir les moyens supplémentaires si nécessaire auprès du Préfet, de coordonner les actions, de tenir un registre des actions, d'informer et de renseigner la population et de gérer l'après-crise.

Le Maire dispose d'un plan communal de sauvegarde (PCS) qui est un outil opérationnel, fonctionnel et réactif pour faire face à un événement grave. Il fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte, recense les moyens disponibles en matériels, définit la mise en œuvre d'accompagnement et de soutien à la population.

1. Organisation de la commune :

Pour notre commune, la cellule de crise est constituée :

- du maire : Chrysanthe CAMILO
- des adjoints : Michel PFLIEGER, Nadine LEBER, Antoine STAMPFLER
- du Chef de corps du CIS d'Altkirch : Capitaine Nicolas HOUBRE

1. Fonctionnement :

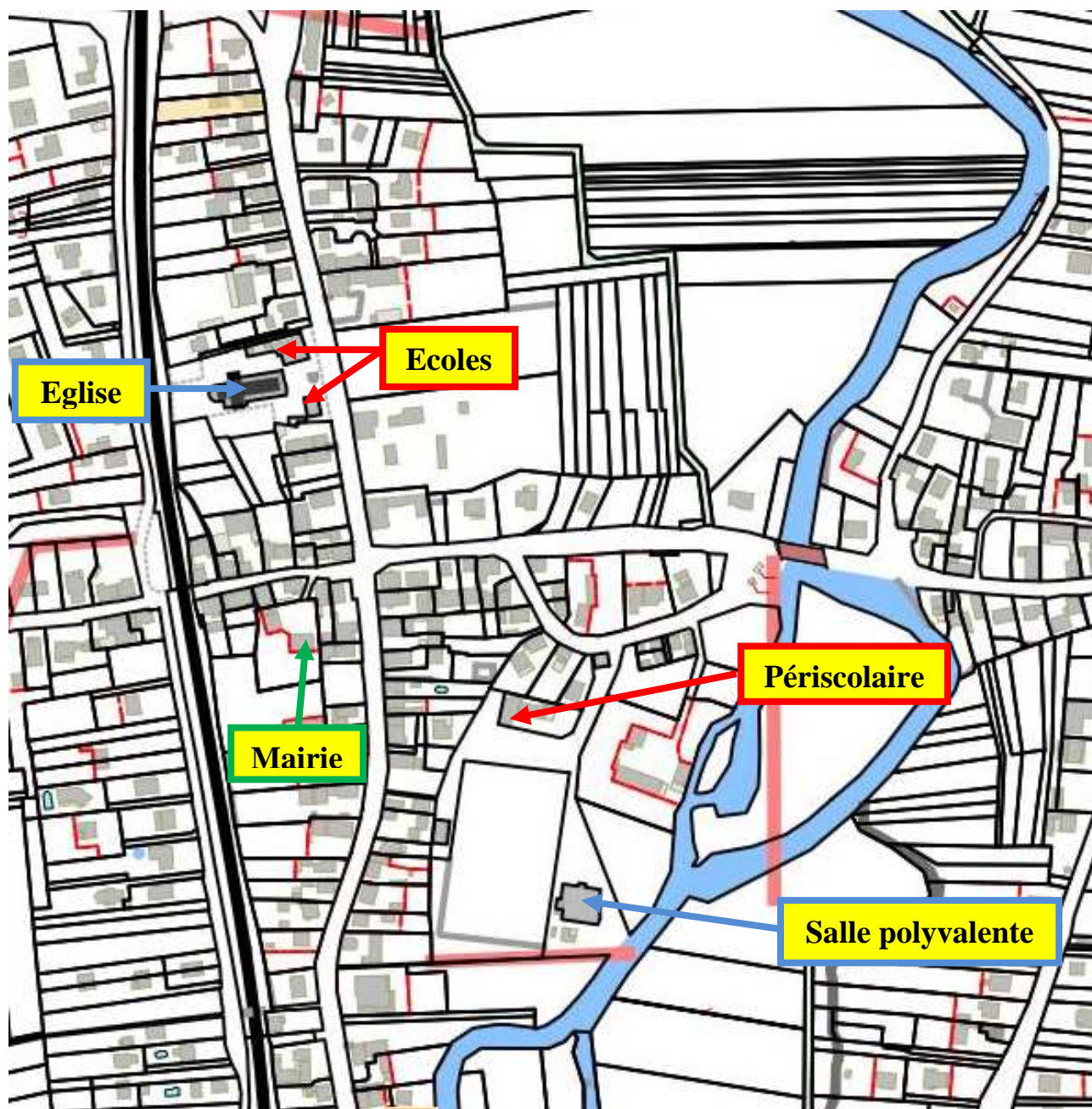
La cellule de crise se réunira en Mairie dans la mesure du possible, disposant ainsi de tous les moyens de communication :

- Téléphone → 03.89.40.98.42
- Télécopie → 03.89.08.86.18
- e-mail → mairie@walheim.fr

3. Les Moyens opérationnels :

- Les sapeurs-pompiers du centre de secours d'Altkirch et leur équipement.
- Médecins et infirmières présents dans les communes voisines (Altkirch, Illfurth...)
- Les enseignants au niveau de l'école devant mettre en œuvre le plan particulier de mise en sûreté (PPMS).
- Les agents techniques et le matériel communal.
- Sur demande du Maire, des entreprises avec du matériel spécifique.
- Tout bénévole dès lors qu'il est mandaté par le Maire.

PLAN DE WALHEIM



Cellule de crise

Etablissements sensibles

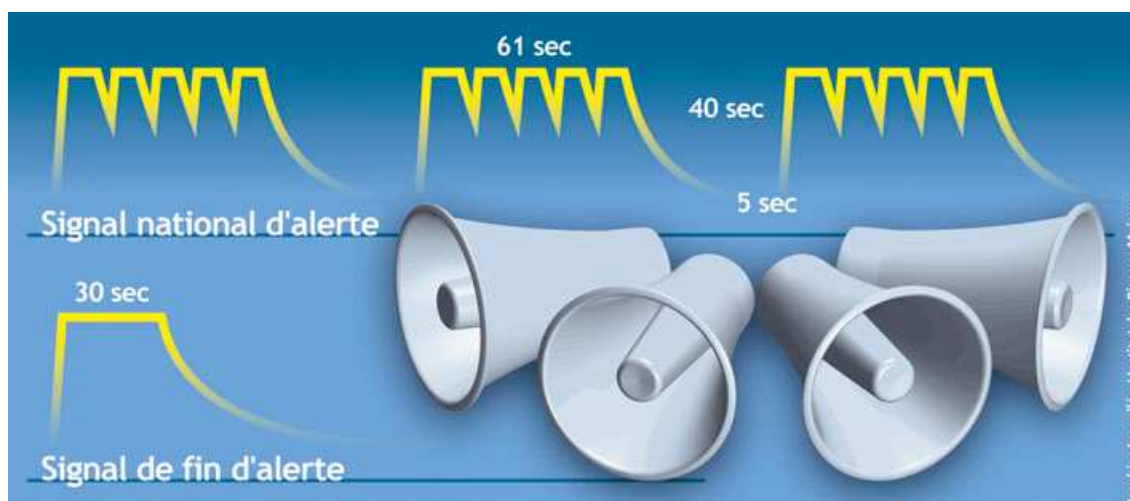
Lieux d'accueil

SYSTEME D'ALERTE DES POPULATIONS

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore ou de messages destinés à prévenir la population de l'imminence d'un danger.

La Préfecture du Haut-Rhin dispose en outre d'un outil permettant de lancer téléphoniquement l'alerte auprès des maires du département dans des délais très rapides (système GALA : Gestion d'Alerte Locale Automatisée).

En cas d'alerte, les sirènes émettent un son montant et descendant de trois fois 1 minute et 41 secondes, séparées par un intervalle de silence de 5 secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un son continu de 30 secondes.



Si vous entendez la sirène :

- Confinez-vous et écoutez la radio :
 - **France Bleu Alsace : (102.6 MHZ)**
 - **Radio Dreyeckland : (104.6 MHZ)**
 - **FLOR FM (anciennement Radio Florival): (98.6 MHZ)**
- Ou regardez :
 - **France3 Alsace**

Après :

Restez à l'écoute de la radio et respectez les consignes données par les autorités.

En cas de danger, le maire peut faire procéder à l'évacuation de la population menacée. Elle pourrait alors être hébergée temporairement à la salle polyvalente qui dispose de sanitaires, eau courante, chauffage, cuisine.

Numéros d'urgence

Mairie de WALHEIM	03.89.40.98.42
Sapeurs-Pompiers	18
Police	17
SAMU	15
Numéro d'urgence Européen	112
Gendarmerie	03.89.25.40.06
Service Départemental d'Incendie et de Secours	03.89.30.18.18

Numéros en dehors des alertes

Direction Départementale de la Sécurité Publique.....	03.89.60.82.00
Préfecture – Service Interministériel de Défense et de Protection Civile	03.89.29.20.00
Bureau Central Sismologique Français.....	03.68.85.00.85
Agence Régionale de Santé	03.88.88.93.93
Direction Départementale des Territoires.....	03.89.24.81.37
Bureau de Recherches Géologiques et Minières Service Géologique Régional Alsace (BRGM).....	03.88.77.48.90
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.....	03.89.20.12.72
Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Fessenheim (CNPE).....	03.89.83.50.00
Répondeur Météo France.....	08.92.68.02.68